



Flash Info

Janvier 2020



Chers tous,

L'année passée fut riche en tout point de vue, de la mise en place des nouvelles instances représentatives, d'élections professionnelles ayant bousculé les majorités passées, à vos actions quotidiennes pour rendre le service à l'adhérent, souvent dans la difficulté face aux transformations incessantes ; mais jamais seuls...même si nous restons perfectibles dans la réactivité et l'efficacité.

Nous la commençons dans le vacarme étourdissant d'une société qui peine à trouver des équilibres propres à contenter chacun, au regard d'une réforme des retraites qui questionne les solidarités, et dans le capharnaüm de la démission de notre Directrice Générale, alors que l'encre du dernier « tempo » est à peine sèche...

Chacun cherche à trouver des explications à ce que certains nomment « divergence de méthode », tandis que d'autres, subjectivement, s'imaginent des scénarii plus ou moins alambiqués. Quoiqu'il en soit, L'UNSA-MGEN espère que la crise de « gouvernance », saura être rapidement dépassée. Notre modèle en la matière repose sur un savant équilibre entre représentation politique des adhérents (CA, BN, Président) et ligne opérationnelle (Directions générales) qui fait la spécificité d'une entreprise Mutualiste.

D'ores et déjà nous avons connaissance du modèle organisationnel transitoire, transmis mercredi dernier à l'ensemble des salariés. Si le positionnement temporaire de M. Stéphane DEDEYAN interpelle ; il n'apparaît pas illogique dans le contexte de structuration du groupe VYV, et dans le cadre d'une mission temporaire visant à assurer les affaires courantes et à garantir la poursuite de la stratégie engagée nous dit-on .

L'UNSA-MGEN a pu exprimer lors des rencontres nationales initiées ce début d'année du fait du contexte, ses attentes et ses alertes. Si la transformation d'une entreprise visant à assurer la pérennité de son modèle est incontestable, il apparaît primordial, au regard des valeurs et de l'éthique portée, que les difficultés des salariés soient entendues et des réponses apportés. Ainsi, nous appelons à une attention sur le rythme de transformation, pour veiller à ne pas asphyxier le terrain et permettre à chacun d'assimiler pas à pas les évolutions, sur les moyens humains en concordance avec les flux toujours en hausse et la Qualité de service recherchée, ainsi qu'une attention sur la reconnaissance et le partage de la valeur créée. Gains de productivité et augmentations du volume des ventes, doivent permettre des évolutions concrètes sur les métiers, sur les salaires et primes, ceci sans reposer sur des objectifs démesurés...

Nous vous laissons lire cette « dernière » info, bien conscients des frustrations qui vous animent, néanmoins nous devons nous semble-t-il rester unis pour faire face aux défis à venir, être constructifs et exigeants pour avancer dans la bonne direction...

L'UNSA-MGEN œuvre au quotidien, par son action concrète, par l'expression de ses idées, elle vous fait état régulièrement de l'évolution de la situation et des avancées parfois minimes mais néanmoins réelles auxquelles elle contribue à faire naître.

Nos perspectives communes restent d'agir pour collectivement avancer et nous faire entendre.



Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) : Où ça ?

Pas de PRIME MACRON!!

La MGEN à nouveau expéditive dans sa négociation a déroulé les différentes mesures pour cette année :

- 0,2 % attribué pour les promotions (pour qui ?),
- 0,1 % en faveur des inégalités professionnelles Femmes/Hommes,
- 1,09 % pour le Choix : augmentation individuelle (Comment ? pour qui ?),
- Remplacement de la prime **prime ancienneté** par une prime Médaille du travail à négocier dans le premier Semestre 2020,
- **2 Jours de Ponts** : fixés aux **22 mai** et **13 juillet 2020** ; devant s'imputer sur une journée RTT ou être récupérées, selon les dispositions légales, après consultation des représentants du personnel.

+ Dispositions Unilatérales Branche ANEM 2020, applicable au 01/01/2020 :

E3 hausse de 1 % du RMAG	15,7€ brut/mois	GPS / Téléconseiller...
E4 hausse de 0,9 % du RMAG	14,5€ brut/mois	SPS/Comptable/Téléconseiller spécialiste...
T1 hausse de 0,8 % du RMAG	14,2€ brut/mois	Technicien / CADS/CADR/CDF/SAP...
T2 hausse de 0,6 % du RMAG	12,2€ brut/mois	CM/RU secrétariat...
C1 hausse de 0,6 % du RMAG	13,3€ brut/mois	RE /Assistant Régional...
C2 hausse de 0,2 % du RMAG	6€ brut /mois	CDR, RCM...
En complément, 0,71 % sur la ligne « Expérience Professionnelle Acquisée », portant le point à 8,17€		

L'UNSA-MGEN **n'apposera pas sa signature** sur les propositions employeur, d'une part par ce qu'elles apparaissent imprécises (peu d'éléments de cadrages), insuffisantes en montants et pas assez universelles, qu'elles ne reposent sur aucune des propositions que nous avons portées et qu'elles s'avèrent encore plus restreintes sur les autres périmètres de l'UES (Mgen Technologies et le secteur ASS) que nous représentons également !!

Nous rappelons que les transformations engagées nécessitent des moyens spécifiques pour procéder aux ajustements métiers et rétablir les déphasages désormais criants sur certains périmètres !

Pour la prime d'ancienneté, et son remplacement, nous reviendrons vers vous car cela pose beaucoup de questions, étant entendu qu'il ne faudra léser aucune personne et trouver un système plus juste...Cela suppose une réelle écoute pour parfaire un dispositif « médaille du travail » qui devrait fiscalement permettre à l'employeur de sortir de sa médiocrité en matière de redistribution de richesse !

Contrat Groupe Obligatoire 2020: Un petit pas vers du mieux...

Notre contrat complémentaire MGEN Solutions évolue au 1^{er} janvier !

Des modifications liées au 100 % santé et aux nouvelles dispositions légales sur le dentaire obligeaient la MGEN à soumettre aux organisations syndicales un avenant pour sa mise en conformité.

Devant une première proposition à minima, l'UNSA -non signataire de l'accord initial sur la mutuelle obligatoire-, ne pouvait approuver l'avenant sans obtenir de vraies avancées sur les points litigieux qui ne nous avaient pas permis de signer en 2015.

Face au dilemme réglementaire, l'UNSA-MGEN est parvenu à relancer la négociation arrachant une Commission Paritaire supplémentaire, le 18 décembre dernier - pour qu'au-delà de la seule mise en conformité incontournable- nous puissions aussi disposer d'une **amélioration ciblée sur les cotisations enfants** et d'un **élargissement de ses garanties**...

Ce qui va changer en 2020 :

- ✓ Le **tarif enfant bénéficiera d'une baisse d'environ 5 % sur les 2 formules** (socle et renforcée)... (même si nous demandions 10 % de baisse),
- ✓ **Hausse des remboursements en lien avec le 100 % santé**, et au-delà sur certaines **prestations santé** (dentaire, optique, radiologie,...),
- ✓ Enfin, une **assistance santé via RMA** (Ressources Mutuelles Assistance) offrant une aide en cas d'**hospitalisation, immobilisation, maladie** ou **blessure d'un enfant, traitements anticancéreux, assistance obsèques** et **info / soutien par tel** (H24 7j/7).

À noter :

- ⇒ Une nouvelle plaquette devrait voir le jour...
- ⇒ Une négociation sur le périmètre du groupe VYV reste attendue pour 2020



Régionalisation : Pôle Prestations Régional

Au cours du dernier CSE une présentation nous a été faite, dont voici les grandes lignes.

2 modèles organisationnels régionaux distincts :

- Le **modèle centralisé** : le pôle prestations régional (PPR) est centralisé, c'est-à-dire localisé dans un lieu, avec les effectifs du PPR tous situés localement au sein d'un même pôle.
 - Le **modèle décentralisé** : il existe un pôle prestations régional localisé dans un lieu mais certains membres de l'équipe sont localisés en sections et managés « à distance ».
- Les PPR sont constitués de SPS, SAP, Techniciens, Coordinateurs, RE et CQSR.

Les **nouvelles fonctions** à compter du 1^{er} Janvier 2020 sont :

- **Responsable d'équipe** du pôle prestations régional, C1 (RE PPR)
- **Coordinateur technique**, T2
- **Technicien** du pôle prestations régional, T1 (Technicien PPR)
- **Spécialiste pôle prestations régional**, E4 (SPPR)

Les activités concernées :

Prestations AI, AJ, DC, Odigo Prestations, ORHADE et Soins coûteux.

Région	Modèle organisationnel	déploiement	ETP cible
Auvergne	Centralisé	2020	3
Aquitaine	Décentralisé	FIN 2019	5,6
Bourgogne-Franche-Comté	Décentralisé	2020	6,2
Bretagne	Décentralisé	2020	5,2
Languedoc-Roussillon	Décentralisé	FIN 2019	5,8
LPC	Décentralisé	2020	5
Midi Pyrénées	Décentralisé	2020	6

Région	Modèle organisationnel	déploiement	ETP cible
NORMANDIE	Décentralisé	2020	5,2
PDL	Centralisé	FIN 2019	5
GRAND EST	Décentralisé	2020	8,3
HAUT DE FRANCE	Centralisé	FIN 2019	9
ILE DE FRANCE	Décentralisé	FIN 2019	16
PACA CORSE	Décentralisé	FIN 2019	9,8
RHONE ALPES	Décentralisé	FIN 2019	9,8

La conception des modèles organisationnels RH se poursuit pour les régions Centre et DFA, ainsi que pour la Réunion et Mayotte. Le déploiement devra intervenir au plus tard pour fin juin sur l'ensemble des régions.

À noter :

- Un PPR Décentralisé peut être amené à rejoindre le modèle centralisé au gré des départs en retraite...
- Certaines Régions ne disposeront pas de la fonction de « Coordinateur Technique »
- L'organisation nécessite la mise en place de **nouveaux circuits d'échanges** avec les SD, les CG, et CC
- À compter d'AVRIL 2020, les RH nous confirme le **dégel des recrutements en CDD sur le périmètre des SD**. Cela apparaissait essentiel pour fidéliser nos recrutements, réduire la précarité et créer des opportunités de mobilité

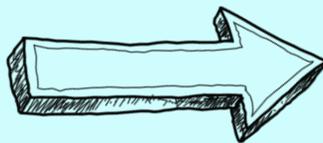
L'UNSA-MGEN continuera de suivre la transformation engagée. Si nous sommes favorables au choix de limiter au maximum la mobilité contrainte, notamment par le biais du modèle décentralisé, nous alertons d'ores et déjà sur plusieurs points:

- La valorisation des nouvelles fonctions restera un point à enrichir au vue de la prudence affichée,
- Le positionnement des salariés doit rester sur la base du volontariat,
- Les SD doivent disposer de ressources suffisantes pour assurer l'accueil des adhérents et assurés sociaux...,
- La ligne managériale devra être claire, notamment à l'égard de salariés qui seraient positionnés sur les deux périmètres (PPR et SD).

Fil d'actualité : des choses et d'autres...

Calendrier

Œuvres sociales CSE C :



Enquête CES C : Une enquête sur votre appréciation des dispositifs CSE C (tourisme, prestations sociales...) devrait voir le jour courant 2020, l'occasion de vous exprimer...

Mobilité au sein du groupe: <https://mobilités.groupe-vyv.fr/>

AG 2020: L'Assemblée Générale de l'UNSA-MGEN aura lieu les 26, 27 et 28 mai 2020 à DIJON.

PRESTATIONS	Période de lancement	Date(s) limite(s) de réception
Coupon Sport	1ère quinzaine de janvier	31 janvier, 15 mai et 31 août
Chèques Domicile CESU et ECESU	1ère quinzaine de janvier	31 janvier, 15 mai et 31 août
Crèches / Assistantes Maternelles	1ère quinzaine de janvier	31 mars
Centres aérés	1ère quinzaine de janvier	31 mars de l'année suivante
Bourse d'études	1ère quinzaine de janvier	31 mars
Formation BABA	1ère quinzaine de janvier	31 mars de l'année suivante (sauf 2018)
Colonies	1ère quinzaine de janvier	31 mars de l'année suivante (sauf 2018)
Jouets	mi juin	fin juin auprès des délégués
Frais Scolaire	mi juin	11 octobre
Chèque Culture Enfants	mi juin	30 septembre
Chèques Vacances	2ème quinzaine de septembre	31 mars de l'année N+1 pour les dossiers paiement par chèque (dans la limite du budget)
Chèque Culture Adulte	1ère quinzaine de septembre	31 octobre
Conseils juridiques	Toute l'année	Toute l'année
Aides et prêts	Toute l'année	Toute l'année

Représentant(e) de Proximité : en route !!

La mise en place se fait toujours aussi poussivement, L'UNSA-MGEN rappelle à l'employeur ses engagements : une formation pour tous, des entretiens de début de mandat afin de sécuriser les parcours militants, la mise en place d'un outil « SharePoint », afin de rendre visible les débats locaux et en assurer la régulation au niveau national en cas de besoin !

Localement, sollicitez les échanges avec votre direction, créez des espaces de débats en réinstallant les réunions physiques mensuelles ou bimestrielles !

Luttez contre les incohérences, améliorez le quotidien des salariés, en dénonçant les comportements déplacés et en faisant connaître les droits de chacun, bref « agissez pour l'amélioration de votre quotidien ».

**Là où il n'y a personne ou encore des postes à occuper venez à notre rencontre,
Nous pouvons à tout moment rectifier le tir
Contactez-nous!!**

**Là où il y a des tensions inutiles
Contactez -nous!**

Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : No vert : 0 800 159 136, 24h/24h
ALERTE : Dispositif IQVT : dispositifiqvt@mgen.fr
Assistance Sociale : 04 37 56 85 41 / RESSIF



L'UNSA-MGEN **vous écoute, vous conseille, vous soutient, vous accompagne, vous défend, vous assiste** pour vos congés, vos formations, vos évolutions professionnelles, lors d'entretiens disciplinaires, départs en retraite, dispositifs employeurs : **POUR VOS DROITS DANS L'ENTREPRISE.**

Contact :
Jonathan FERRARI
*
Secrétaire général
UNSA-MGEN
*
06 70 19 06 55
jojo_fer@yahoo.fr

Le syndicat qui vous ressemble et qui nous rassemble!





Bulletin d'adhésion 2020

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance _____ / _____ / _____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le _____ / _____ / 20____

Signature

Paiement par chèque.

Pour faciliter de paiement ou modalité de paiement, contactez nos trésoriers.

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN

7 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2020

Base de calcul: Salaire brut Mensuel	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste à charge mensuelle déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1600€	45 €	15 €	1,28 €
de 1601 à 1800€	51 €	17 €	1,45 €
de 1801 à 2000€	60 €	20 €	1,70 €
de 2001€ à 2400€	69 €	23 €	1,96 €
de 2401 à 2800€	84 €	29 €	2,38 €
Plus de 2800€	96 €	33 €	2,72 €

Contact Trésorerie:

Eric David :
edavidsi@mgen.fr

Michel LAUGIER
mلاغier@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !